

# A'POSTROPHE



## Bulletin de liaison trimestriel entre les salarié-es et les élu-es CGT du CE



### EDITO

#### Déjà un deuxième numéro !

Lors du lancement du premier numéro en septembre, nous avons connu de nombreuses péripéties : refus de la direction de communiquer les adresses des salarié-es, maintes tentatives d'empêcher l'envoi ou bien encore une mise sous pli et un affranchissement qui nous a pris de longues soirées...

Si nous tenons autant à faire vivre « A'postrophe », c'est que celui-ci représente un atout majeur pour vous donner différentes informations, aussi bien sur la vie de l'entreprise, que pour vous présenter les différents projets et activités mis en place récemment.

Aujourd'hui, plus que jamais, le CE reste un des rares moyens de communiquer avec les salarié-es, par et pour les salarié-es : comme de nombreux acquis, c'est à vous de faire en sorte qu'il demeure au sein de l'entreprise, en vous intéressant aux nombreux sujets abordés dans ce bulletin.

En espérant que vous aurez autant de plaisir à le lire que nous en avons eu à l'écrire, bonne lecture !

Le comité de rédaction

## Compte-rendu des réunions sur Paris & Lyon : Vos élu-es CE sur le terrain !

Lors de la dernière réunion CE sur Paris, ce sont entre 35 et 40 personnes qui se sont déplacées afin de rencontrer les élus présents. Cette première rencontre aura permis de discuter de nombreux points, notamment de la paie du 11, de remettre aux salarié-es la pétition, ou bien encore les différents guides en matière de clause de mobilité, de formations et de procédure disciplinaire. La réunion sur Lyon, elle, a aussi été un succès dans la mesure où plus d'une dizaines de personnes ont fait le déplacement en dehors de leurs heures de travail, dans une ambiance conviviale, avec boissons & pâtisseries.

Ces deux réunions, auront permis plus globalement de vous présenter les différents avantages en matière d'activités sociales & culturelles mais aussi de :

- Répondre à l'ensemble de vos questions ( CanalCE, 1% Logement..)
- Vous informer sur les différentes commissions et rôles du CE
- De faire vous faire un point sur l'activité syndicale au sein de l'entreprise
- De vous présenter la nouvelle politique en terme de loisirs pour l'année 2009, ainsi que l'ensemble des projets qui seront menés.

Le déplacement d'une partie de vos élus, sur le terrain, afin de vous rencontrer, démontre la volonté d'être à vos côtés afin de répondre à l'ensemble de vos questions, et vous fournir différents outils qui vous serviront au quotidien.

Cette expérience sera renouvelée de façon ponctuelle, et à moyen terme sur les agences de Bordeaux & Lille, afin de bien rappeler à l'ensemble des salarié-es que nous les représentons, quelque soit leur emplacement géographique : c'est le rôle d'un CE national et nous vous le prouvons encore une fois.



## Chèques cadeaux 2008 : tout savoir

Pour la fin d'année 2008, le comité d'entreprise met en place l'attribution de chèques cadeaux en fonction du statut des salarié-es mais aussi de la situation familiale.

Voici les différents barèmes, en fonction du statut, afin de prendre en compte les ressources et de favoriser les plus bas salaires de l'entreprise :

- Pour un Employé : 3 chèques cadeaux de 16 euros soit 48 euros.
- Pour un agent de maîtrise : 2 chèques cadeaux de 16 euros soit 32 euros.
- Pour un cadre : 1 chèque cadeau de 16 euros, soit 16 euros.

Concernant la situation familiale, nous avons privilégié les familles nombreuses, en accordant des chèques cadeaux jusqu'au troisième enfant âgé de 16 ans, inclus, en plus des chèques cadeaux déjà accordés par salarié en fonction de son statut :

- Pour un enfant : 1 chèque cadeau de 16 euros, soit 16 euros.
- Pour deux enfants, 2 chèques cadeaux de 16 euros, soit 32 euros.
- Pour trois enfants et plus, 3 chèques cadeaux de 16 euros, soit 48 euros.

Un employé ayant trois enfants aura donc, cette année, 96 euros de chèques cadeaux. Si vous n'avez pas reçu de mail ou un appel téléphonique du CE pour valider la réception de votre lettre avec vos justificatifs chèques cadeaux-enfants, prenez immédiatement contact avec nous. **Vos chèques cadeaux seront envoyés dès que la direction aura dénié nous communiquer vos adresses, par lettre recommandée afin d'assurer un suivi sécurisé.**

## Quelques infos

Les subventions pour CanalCE sont coupées en raison d'un budget « activités sociales » limité pour l'année 2008 : vous pouvez néanmoins continuer à profiter du site CanalCE, en attendant l'établissement du budget 2009.

Le bilan social a été présenté au CE en Octobre 2008 ; la direction a refusé de fournir plus d'informations suite aux questions soulevées par les élu-es. Un avis doit être rendu en décembre.

Mutuelle : en raison d'une hausse des tarifs d'AXA, la direction a dénoncé le contrat avec l'assureur.

La commission « CE ISS », pilotée par la CGT, prépare actuellement une journée « rencontre & débats » avec l'ensemble des membres des différents CE du pôle ISS services.

Pour vos vacances, consultez le site internet [www.odalys-vacances.com](http://www.odalys-vacances.com) et bénéficierez de 10 à 28% sur l'ensemble du catalogue ; code : 75ISSACC, puis validez votre location en téléphonant au CE les jours de permanences (paiement possible en trois fois au CE)

Courant décembre, vous pourrez bénéficier de réductions importantes (locations de ski & réservations de voitures) grâce aux différents partenariats développés par votre CE.

Bientôt un dossier d'inscription du CE vous sera envoyé afin que vous puissiez profiter pleinement de l'ensemble des avantages.

Au bout de six mois d'ancienneté, dès 2009, le CE proposera au salarié de le rencontrer afin de lui remettre un livret complet sur le CE.

La première réunion CHSCT a enfin eu lieu ; à terme, une partie sur le site internet du CE y sera consacrée.

CanalCE : vous avez perdu vos codes ? Consultez directement l'organisme canalCE au 0 825 885 003.

## Projet de transfert du courrier vers ISS logistiques : Des inquiétudes restées sans réponses à ce jour...

La nouvelle a fait beaucoup de bruit, lors de la réunion mensuelle de Novembre du CE mais aussi dans les différents services courrier. En effet, ISS Accueil & Services, veut se séparer de la branche courrier, afin de les transférer à une autre filiale du groupe, ISS logistiques, dont l'une des activités principales est, par exemple, de travailler sur les chaînes de montage. (cf photo, Usine de Renault



Trucks, située à Bourg en Bresse). Lors de la réunion, aucune information sérieuse nous a été fournie, ni même les raisons invoquées pour un tel projet. Réunis en intersyndicale, les syndicats CGT-CFDT-FO ont écrit une lettre au directeur de ISS France, M. Henner, afin de faire part de leur mécontentement et de leur inquiétude, et de demander à rencontrer sous huitaine la direction de ISS France. A ce jour, sans même parler des garanties inexistantes, de la situation ultra fragile de ISS logistiques ( chômage & licenciements économiques) ou des doutes sur la future situation de l'accueil, rebaptisée commercialement « Charlestown », les organisations syndicales représentées au CE sont décidées à lutter par tous les moyens. En effet, comme l'ont écrit les organisations syndicales, « nous ne sommes pas viscéralement opposés aux projets qu'on peut nous présenter ; mais nous exigeons que ceux-ci soient bénéfiques avant tout pour les salarié-es, et non pour les quelques dirigeants, en terme de carrière ou bien de CA et de rémunérations ». Tout est dit, et nous vous invitons à rester vigilants et critiques. « la vérité peut attendre, seule le mensonge est pressé »...

## Questions / réponses : la paie du 11

### Quelles sont les avancées sur la Paie ?

90% d'acompte en fin de mois, et des fiches de paie modifiées, afin de mettre le montant total mensuel comme salaire.

### Les syndicats ont-ils joué un rôle ?

Ça serait mentir que de dire le contraire, la CGT a été un moteur capital lors de cette mobilisation, pour permettre aux salarié-es de décider.

### C'est donc la mobilisation des salarié-es qui a permis d'obtenir cette avancée ?

Exactement ! Les syndicats revendicatifs ont été un outil pour permettre aux salarié-es de faire valoir leurs intérêts face à la direction qui a dû céder face à la pression !

### Pourquoi le CE n'a-t-il pas pu empêcher le projet de la paie du 11 ?

Malheureusement, le CE n'a qu'un avis consultatif sur ce genre de dossier...

### C'est donc une victoire pour l'ensemble des salarié-es et du CE ?

Totalement, dans le sens où les IRP ont été enfin respectées, et où les salarié-es ont pu s'exprimer, afin d'obtenir des avancées non négligeables, qui permettent d'espérer plus par la suite. Cette pétition aura ainsi pu prouver qu'il faut se mobiliser pour défendre ses droits. Merci et bravo à vous tous et toutes !

Plus d'infos sur [www.ce-issas.com](http://www.ce-issas.com)

## Comité de rédaction ?

Cette revue se veut être un symbole d'autogestion : la totalité du processus de réalisation de la maquette, de la rédaction, de l'impression ou bien encore de la mise sous pli et de l'affranchissement est effectué par le comité de rédaction, composé de Dounia, Julien & Francky. Cette revue est sous la responsabilité du CE et se veut être la voix des salarié-es. Le comité de rédaction se tient à votre disposition !

## Espace Syndical

Licenciements en nombre, clause de mobilité utilisée de manière abusive, ou encore changements imposés des horaires : le droit du travail est bafoué quotidiennement ! C'est à vous tous et toutes, salarié-es, de nous rejoindre, pour faire valoir nos droits, se battre pour une redistribution des richesses, ou bien encore faire échouer le « projet » de transfert du courrier.

[www.cgt-issas.com](http://www.cgt-issas.com)

## Contacts

Les permanences téléphoniques ont lieu tous les vendredis de 9H00 à 16H30. Voici nos coordonnées :  
Tel / Fax : 01.40.72.85.37  
Mail : [contact@ce-issas.com](mailto:contact@ce-issas.com)  
Web : [www.ce-issas.com](http://www.ce-issas.com)

Vous pouvez aussi nous envoyer un courrier à : « CE ISSAS, 45 Rue Cortambert, 75016 ». Retrouvez les PV des réunions sur le site en PDF.